

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Ariane Wachthausen, Rémy Darmon, Elisabeth Caux, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez- Caillot, Eric Lucas

Absents excusés représentés :

Frédéric Henriot (arrivée à 21h32)	Pouvoir à Eliane Sauteron
Pierre Bertiaux (arrivée à 20h58)	Pouvoir à Mireille Delafaix
Elisabeth Delamoye	Pouvoir à David Ros
Marie-Pierre Digard (arrivée 20h51)	Pouvoir à Didier Missenard
Kaouthar Benameur	Pouvoir à Martine Charvin
Laurent Remy	Pouvoir à Christophe Le Forestier
Patrick Villette	Pouvoir à Eric Lucas
Pierrick Courilleau	Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 25

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Rémi Darmon est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-112 – ANIMATION DE LA CITE – INSTALLATION D'UNE BORNE DE LA VOIE DE LA 2E DB A ORSAY

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Vie et Animation de la Cité en date du 11 décembre 2023,

Vu le projet « voie de la 2ème DB » proposé par les Associations d'anciens combattants d'Orsay,

Considérant le souhait de la Commune d'Orsay d'honorer la mémoire de la 2ème Division Blindée du Général LECLERC,

Considérant que la 2^{ème} Division Blindée a débarquée sur le sol français en août 1944 pour libérer la France,

Considérant que la 2^{ème} Division Blindée a libérée chacune des communes sur son parcours, la « voie de la 2^e DB », dont Orsay faisait partie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** l'acquisition d'une borne Koufra pour un montant de 2 000 € net, et de panneaux pédagogiques qui seront installés sur le site devant le cimetière d'Orsay, place du 8 mai 1945.
- **Autorise** l'acquisition du panneau pédagogique « générique » offert par la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque. Les frais de déplacements restent à charge de la commune.
- **Autorise** l'acquisition du panneau pédagogique « spécifique ». Les frais du matériel, de l'impression et du transport restent à la charge de la commune.
- **Autorise** le Maire à faire des demandes de subventions liées à cette installation.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

22 DEC. 2023
22 DEC. 2023

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

